Procédure de commande du SDEY

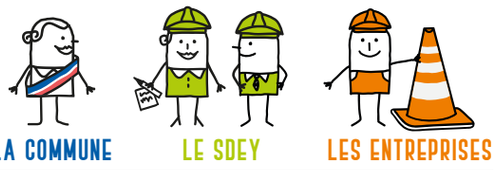

Demande de travaux
par la commune

Ouverture d'une affaire dans le logiciel du SDEY
par la secrétaire de CLÉ

Prise de contact avec la commune pour préciser le projet
par le chargé d'affaires du SDEY

Établissement d'une convention « études »
par la secrétaire de CLÉ

Signature de la convention « études »
par la commune

Prépiquetage pour acter l'emprise du projet, la solution technique...
en présence du responsable de CLÉ, de la commune, d'ENEDIS, des entreprises et du chargé d'affaires du SDEY

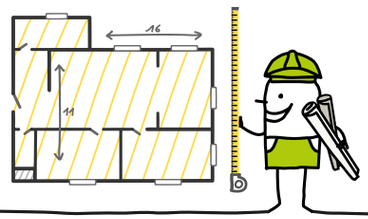

Rédaction du compte-rendu du prépiquetage
par le chargé d'affaires du SDEY

Commande des études*
par le chargé d'affaires du SDEY

* réalisation des : Dossier administratif (R323-25) - Tableau des tranchées, câbles, fourreaux / Documents autorisation de construire / Conventions et états récapitulatifs / Dossiers nécessaires à la construction des ouvrages / DEVIS ESTIMATIFS

À la réception du dossier d'exécution et des devis : contrôle
par le chargé d'affaires du SDEY

Établissement de la convention financière
par la secrétaire de CLÉ

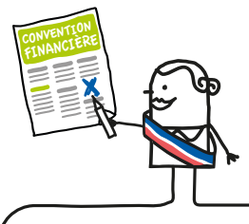

Signature de la convention financière
par la commune

Établissement de l'acompte, selon le règlement financier
par la secrétaire de CLÉ

Commande des travaux
par le chargé d'affaires du SDEY

Réalisation des travaux
par l'entreprise

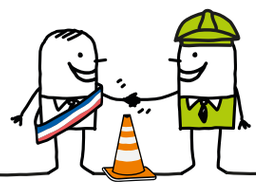

Réception des travaux
par le Président du SDEY, le responsable de CLÉ, la commune, ENEDIS, l'entreprise, le chargé d'affaires du SDEY

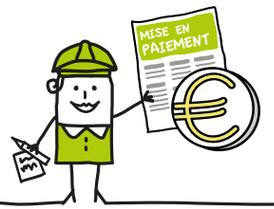

• Réception des points SIG
• Validation du projet de décompte définitif
par le chargé d'affaires du SDEY

Mise en paiement
par la secrétaire de CLÉ et la comptabilité du SDEY